

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SANTA MARIA FIGANIELLA

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **31 mars 2026**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, par :

Monsieur Don Jacques **OTTAVIANI**, en son vivant retraité, époux de Madame Joséphine SANTARELLI, demeurant à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143). Né à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143), le 24 novembre 1892. Décédé à AJACCIO (20000), le 17 avril 1981.

Désignation des biens :

- Quatre parcelles de terre cadastrées section B, lieudit VALLE, savoir : n°**116** pour 36a, 65ca, n°**117** pour 28a70ca, n°**118** pour 6a99ca, n°**119** pour 60ca.
- Un terrain sur lequel est édifiée une chapelle cadastré section B, N°9, lieudit SANTA MARIA pour 27ca ;
- Une maison d'habitation casastrée section B, lieudit FIGANIELLA, savoir n°149 pour 1a38ca, n°150 pour 09a72ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : voglimacci@voglimacci.notaires.fr